

VILLE D'AULNOY-LEZ-VALENCIENNES
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 décembre 2023

Secrétaire de séance : madame DENISE LEVAN

n° 14.1

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibérations budgétaires modificatives (DBM)
Achat informatique numérique en lien avec la DNI de
Valenciennes Métropole

Monsieur le Maire rappelle que les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du Budget Primitif, à des ajustements comptables.

Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du Budget Primitif.

La présente décision modificative au budget de l'exercice 2023 propose d'opérer des virements de crédits comme suit :

En dépenses d'investissement :

Opération 97208 - acquisition matériel administratif :

Article 2183 – Matériel de bureau et matériel informatique : +16 000 €

Opération 97209 – acquisition de matériel services techniques :

Article 2188 – Autre immobilisations corporelles : -16 000 €

Cette délibération vient abonder l'opération 97208 afin d'acquérir du matériel dans le cadre de l'intégration au service commun informatique de la CAVM et à la mise en place du télétravail.

La présente décision modificative est équilibrée.

Après l'avis favorable en date du 28 novembre 2023 de la commission de la prospective financière, travaux et développement économique, monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'approuver la DM n°4 telle que définie ci-dessus

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,
adhère à la proposition de Monsieur le Maire.

Fait et délibéré, en séance, à Aulnoy-lez-Valenciennes, à la date que dessus.

Le secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,

Denise LEVAN

Le Maire,

Publiée sur le site internet le : vendredi 2 février 2024

Envoyée et reçue au contrôle de l'égalité le : jeudi 28 décembre 2023